

Administration Communale

Séance du 30 septembre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/08/009/BVer

9.- Ancrage local du logement – Programme Communal d’Actions en
Matière de Logement 2014-2016 – Approbation.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme GONZALEZ-MOYANO Astrid, M.
BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-
Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard,
BONNECHERE Thierry, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX
Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis,
Directeur général a.i. ;

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l’article 188, §2, alinéa 1^{er}, du Code wallon du Logement, le
Gouvernement détermine des objectifs, les critères et les conditions à
prendre en compte par les communes pour élaborer le programme
communal d’actions en matière de Logement ;

Vu l’arrêté ministériel portant exécution de l’arrêté du Gouvernement du
19 juillet 2001 relatif au programme communal d’actions en matière de
logement ;

Vu l’arrêté du Gouvernement Wallon du 04 juillet 2013 adoptant les
dispositions relatives à l’élaboration de ce programme communal pour
2014-2016 ;

Vu la circulaire du 18 juillet 2013 relative à la procédure pour les
demandes de modification de programmes communaux en matière de
logement ;

Considérant les réunions de concertation du 29 août 2013 et
d’élaboration du 12 septembre 2013 ;

Considérant les fiches de projet de type 1 déposées par différents
intervenants ;

Considérant que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

DECIDE, par seize voix pour et six abstentions :

- d'approuver le programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016 tel que proposé.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général a.i.,
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,